

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 30 mai 2016

Date de convocation : le 23 mai 2016

L'an deux mille seize, le trente mai à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Romuald GENTY, Christophe DESCHAMPS, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Jérôme NALYWAKO donne pouvoir à Danielle COROLEUR ; Francis CROCHET donne pouvoir à Christophe DESCHAMPS ; Fabrice AUFFRET donne pouvoir à Eric MAINARDI

Absent excusé : Rémi JAVOY

Micheline LINGER a été nommée Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2016
2. **Inventaire de la biodiversité communale** :
 - + Approbation de signature d'une convention avec Loiret Nature Environnement
3. **Objectif « Zéro pesticide »** :
 - + Approbation de signature d'une convention avec Loiret Nature Environnement
4. **Ressources Humaines** :
 - ✦ Approbation du règlement intérieur du Personnel de la commune
 - ✦ Autorisation à Madame le Maire pour le recrutement d'agent(s) dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
 - + Coût horaire du travail en régie de l'Agent Municipal affecté au Service Technique
5. **Lotissement du Bourg** :
 - ✦ Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité
 - + Prise en charge des travaux d'aménagement de la voirie
6. **Isolation de 2 classes de l'école** :
 - ✦ Annulation de la délibération n°2016/08 du 17 mars 2016
 - + Demande de subvention à la Région
7. **Aide à la Voirie communale 2016** :
 - + Programme du Conseil Départemental, dans le cadre des répartitions d'Aide à la Voirie communale et des crédits d'Etat provenant du produit des amendes de Police et de la Redevance des Mines sur le pétrole
8. Création d'un poste d'Adjoint
9. Avis sur le projet de modification des intercommunalités du SDCI (Schéma de Coopération Intercommunale)
10. **Questions diverses** :
 - ✦ Etude d'une demande de scolarisation d'enfants par une famille de Saint Hilaire Saint Mesmin
 - ✦ **CCVA** : proposition d'une dénomination de la nouvelle Communauté de Communes
 - ✦ **Droit de préemption urbain** : 347 rue de Manthelon

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Informations sur les décisions du Maire :**

Une présentation des décisions municipales est faite par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

Délibération n° 2016/20	Inventaire de la biodiversité communale : approbation de signature d'une convention avec Loiret Nature Environnement
------------------------------------	---

Madame le Maire informe que la commune a fait inscrire dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale pour le territoire commun de Mareau-aux-Prés / Mézières-lez-Cléry (dans le cadre de l'Agenda 21), soutenue à hauteur de 80 % maximum.

L'inventaire de Biodiversité Communale (IBC) est un des outils à la disposition directe des collectivités permettant de sensibiliser et de mobiliser les élus et les citoyens à la préservation et à la valorisation environnementale du territoire. Il aboutit à une identification des enjeux majeurs liés à la biodiversité et facilitera leur intégration dans les futures décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement.

L'Association Loiret Nature Environnement peut être bénéficiaire directe de la subvention régionale et être chargée de la prestation par la commune ; elle pourra donc prendre en charge la réalisation de l'étude et la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la réalisation de l'Inventaire de Biodiversité Communale (IBC) à l'association Loiret Nature Environnement, qui prendra en charge la réalisation de l'étude et la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Délibération n° 2016/21	Objectif « Zéro pesticide » : approbation de signature d'une convention avec Loiret Nature Environnement
------------------------------------	---

Madame le Maire présente aux membres un projet de convention avec Loiret Nature Environnement, ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et l'association, afin de réduire progressivement l'usage des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

A terme, c'est l'objectif « Zéro pesticide » qui doit être atteint.

En effet, la loi Labbé, parue au Journal Officiel le 8 février 2014, interdira aux communes, à partir du 1^{er} janvier 2017, d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades et des voiries gérés par des personnes publiques.

Un 2nd volet prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2019, l'interdiction de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation et de la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel et concerne donc les particuliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette convention, et autorise Madame le Maire à signer ce document et toute autre pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2016/22	Approbation du règlement intérieur du Personnel de la commune
------------------------------------	--

Le Règlement Intérieur fixe les règles internes applicables à chaque agent de la commune. Il s'impose à chaque agent employé par la collectivité, quelque soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique et son affectation dans les services. Il concerne chaque agent sur son lieu de travail, mais également en quelque endroit qu'il se trouve au nom de la Commune.

Un exemplaire du règlement intérieur, approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret le 22 mars 2016, a été remis à chaque agent employé par la commune ; l'ensemble des agents n'a formulé aucune remarque.

Après lecture, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Règlement intérieur du Personnel.

Délibération n° 2016/23	Autorisation à Madame le Maire pour le recrutement d'agent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
------------------------------------	--

Madame le Maire expose qu'un accroissement temporaire d'activité va survenir durant les mois de Juin et Juillet 2016 (dossier de marché public pour la rénovation énergétique de 2 classes de l'école, dossier Coeur de Village, demande de subvention CAF, archivage, campagne de composteurs du SMIRTOM...).

De ce fait, elle présente aux conseillers une demande d'autorisation de recruter un agent pour ces 2 mois (du 1^{er} juin 2016 au 31 juillet 2016), ceci afin de renforcer le service administratif.

La loi dispose qu'il peut être fait appel à du personnel non permanent, pour une durée maximale de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet, pour exercer les fonctions d'Assistante administrative, correspondant au grade d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe (catégorie C), du 1^{er} juin 2016 au 31 juillet 2016.

Délibération n° 2016/24	Fixation du taux horaire pour les travaux en régie communale ou mise à disposition des agents communaux
------------------------------------	--

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour estimer à sa juste valeur le temps passé par l'agent, notamment pour les actions (entretien courant des routes, enrobé...) auprès de la CCVA, le coût horaire en régie pour l'année 2014 a été de 18.33 €.

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que ce coût comprend :

- le salaire avec les charges patronales
- les vêtements de travail
- la formation
- la Médecine du Travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, pour l'année 2015, le taux horaire pour les travaux en régie de l'agent titulaire affecté au Service Technique à 18,78 € de l'heure.

Délibération n° 2016/25	Lotissement du Bourg : contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité
------------------------------------	---

Madame le Maire présente le dossier de demande, par ERDF, de contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité, dû au projet de lotissement du Bourg.

Le montant de la contribution s'élève à 10 794.26 € TTC.

Madame le Maire demande aux membres d'approuver ou non cette demande.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'apporter sa contribution à hauteur de 10 794.26 €, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande.

Délibération n° 2016/26	Lotissement du Bourg : prise en charge des travaux d'aménagement de la voirie
------------------------------------	--

Madame le Maire expose que dans le cadre de la construction du lotissement du Bourg, les travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie, sur le domaine public, seront à la charge de la commune.

La DDT (Direction Départementale des Territoires), chargée de l'instruction du Permis d'Aménager, demande au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge de l'aménagement sécuritaire, principalement dans le virage de la Route de Jouy.

Madame le Maire présente aux membres le projet défini par le Conseil Départemental ; les techniciens du Département seront rencontrés Jeudi 2 juin à 14 h 00 en Mairie, afin de réfléchir sur place à la sécurisation de la voirie à mettre en place.

Elle précise également que ce projet d'aménagement rentre dans le projet Coeur de Village pour la déviation du Chemin rural des Marnières dans le périmètre du nouveau lotissement du Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge les travaux d'aménagement de la voirie liés à la déviation du Chemin rural des Marnières dans le périmètre du nouveau lotissement du Bourg, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette prise en charge.

Délibération n° 2016/27	Isolation de 2 classes de l'école : annulation de la délibération n°2016/08 du 17 mars 2016 et demande de subvention à la Région
------------------------------------	---

Madame le Maire rappelle aux membres la délibération n°2016/08 du 17 mars 2016, portant demande de subvention à la Région pour l'isolation des 2 classes de l'école.

Pour des raisons administratives, cette délibération doit être annulée.

La nouvelle délibération devra porter mention que la commune sollicite la Région Centre Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir financièrement cet investissement.

Madame le Maire informe que le dossier de Mézières a été validé par la Région, ce qui permettra de bénéficier de 40 % de subvention pour les travaux d'isolation.

L'avis d'appel d'offres paraissant le 2 juin prochain, les travaux devraient débuter le 11 juillet 2016, pour se terminer la semaine précédant la rentrée scolaire.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le principe de demande de subvention auprès de la Région, via le CRST du Pays Sologne Val Sud.

Délibération n° 2016/28	Aide à la Voirie communale : programme du Conseil Départemental, dans le cadre des répartitions d'Aide à la Voirie communale et des crédits d'Etat provenant du produit des amendes de Police et de la Redevance des Mines sur le pétrole
------------------------------------	--

Dans le cadre du programme départemental d' « Aide à la Voirie communale 2016 », la Commune doit faire parvenir au Conseil Départemental du Loiret, les devis et une délibération du Conseil Municipal, afin de répartir les crédits alloués sur le canton.

Deux crédits sont alloués :

- la redevance des mines sur le pétrole : elle concerne les gros travaux de voirie (réfection enrobé, trottoirs...)

- le produit des amendes de police : il concerne les travaux de voirie améliorant la sécurité routière

Madame le Maire souhaite également informer que les règles de redistribution de cette dotation départementale ont été modifiées par la loi Notre.

Ces nouvelles dispositions ont amené le Département à mettre en conformité ce dispositif pour, d'une part, pérenniser son soutien en faveur des communes, et, d'autre part, respecter le cadre posé par la loi, ce malgré un contexte budgétaire dégradé.

L'Assemblée Départementale a donc adopté de nouvelles dispositions :

- l'Aide à la Voirie communale devient le Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC) ;

- ce fonds portera sur des projets identifiés, à mener sous maîtrise d'ouvrage communale, à la demande des communes, sans plafond démographique ;

- seules les opérations d'investissement telles que les travaux de sécurité routière sur voies communales en ou hors agglomération, et les travaux de renforcement, de gros entretien et réparation de voirie, sont éligibles au dispositif ;

- la prise en charge des dépenses éligibles HT s'élève à 30 % dans la limite d'un plafond de 60 000 € par commune sur 3 années consécutives, et de l'enveloppe cantonale annuelle, qui continuera à être calculée par rapport au linéaire de voirie communale.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif des travaux concernés :

* redevance des mines :

- réfection de l'enrobé de la Rue du Château d'Eau

* amendes de Police :

- panneaux de voirie : sécurisation de la Rue du Buisson

- relamping de la commune 2015, payé en 2016

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la proposition de ces dossiers.

Délibérations n° 2016/29 et n°2016/30	Modification du nombre d'Adjoints et nomination d'un 4ème Adjoint
--	--

Madame le Maire rappelle que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 vise à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et modifie la législation relative aux indemnités de fonction.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les élus voient leur indemnité fixée automatiquement au maximum du barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité est fixe, sans possibilité d'y déroger. Cet état de fait diminue donc l'enveloppe budgétaire destinée aux indemnités de fonction des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués.

Madame le Maire expose que pour augmenter cette enveloppe, il serait souhaitable de nommer un 4ème Adjoint.

Jacques Dufournier se porte candidat au poste de 4ème Adjoint, mais il est précisé que, si cela est accepté par les membres du Conseil Municipal, il conservera l'indemnité qu'il reçoit aujourd'hui, à savoir celle affectée à sa fonction de Conseiller délégué ; en effet, il souhaite conserver les mêmes fonctions qu'actuellement, et se décharger de certaines fonctions à savoir la permanence en Mairie, les cérémonies au titre d'Officier d'Etat Civil...

Les membres du Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions :

- décident la nomination d'un 4ème Adjoint ;
- nomment Jacques Dufournier au poste de 4ème Adjoint.

Délibération n° 2016/31	Avis sur le projet de modification des intercommunalités du SDCI (Schéma De Coopération Intercommunale)
------------------------------------	--

Le SDCI du Loiret, établi conformément aux orientations de la loi Notre du 7 août 2015, a été arrêté par le Préfet le 30 mars 2016.

Ce schéma prévoit la fusion des Communautés de Communes du Val des Mauves, du Val d'Ardoux, du canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne.

La commune dispose donc d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté pour se prononcer.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la fusion de ces 4 entités.

QUESTIONS DIVERSES

- Etude d'une demande de scolarisation d'enfants par une famille de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin :

Madame le Maire laisse la parole à Martine Baudoin, Adjointe déléguée à la Vie Scolaire.

Une famille de Saint Hilaire demande la scolarisation de ses 3 enfants (CM2, CP et PS) à la prochaine rentrée scolaire.

Martine Baudoin estime qu'il serait judicieux d'accepter à titre exceptionnel cette demande, d'une part parce que le nombre de naissances a diminué de plus de la moitié entre 2013 et 2015 (15 enfants en 2013 et 6 en 2015), et, d'autre part, que la commune de Saint Hilaire n'est pas en manque d'effectifs pour ses écoles actuellement.

L'effectif à Mézières se porterait donc à 90 enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Nathalie Rieth demande si la famille souhaite déménager sur la commune prochainement ; Madame Baudoin précise que ce n'est pas le cas, mais que les parents, qui ont déjà habité la commune, souhaitent une scolarisation sur Mézières pour ses enfants.

Les membres acceptent cette scolarisation.

- Déclaration d'intention d'aliéner :

- ✦ 347 rue de Manthelon

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner cette parcelle.

- Demande de soutien pour les Jeux Olympiques de Paris :

Les membres acceptent d'apporter leur soutien à la capitale française pour la candidature de la France aux Jeux Olympiques.

- Comité des Fêtes :

La Fête de l'Été sera organisée le 18 juin prochain.

La présence d'un élu serait nécessaire pour conduire le camion le Samedi matin, l'agent technique sera sollicité pour l'installation le Vendredi matin.

Madame le Maire reprendra contact avec Monsieur Kervella (voir avec Jacques Dufournier, Jérôme Nalywajko, Stéphane Marois).

- Chasse aux Oeufs des Loustics :

Elle est reportée au Samedi 11 juin 2016.

- Repas des Aînés 2017 :

Madame le Maire souhaite que soit déjà arrêtée la date de ce repas, afin de réserver l'animation.

En raison des Elections Présidentielles, qui se dérouleront les 23 avril et 7 mai 2017, la date est arrêtée au 30 avril.

Madame le Maire expose également qu'elle pense à dissoudre le CCAS à compter du 1er janvier 2017, et créer une nouvelle commission, celle des Affaires Sociales, ce qui serait moins contraignant en terme de convocation, réunion, quorum à respecter...

- Encombrants :

Il serait souhaitable de fixer une date d'enlèvement des encombrants, afin d'en informer les habitants.

Les personnes susceptibles d'aider à cette tâche devront proposer des dates de disponibilités : Eric Mainardi, Jacques Dufournier, Romuald Genty, Francis Crochet.

- CCVA : proposition d'une dénomination de la nouvelle Communauté de Communes :

Madame le Maire invite les membres à proposer 3 noms pour la nouvelle Communauté de Communes, ceci avant le 30 juin 2016, afin que la CCVA puisse voter en réunion.

Micheline Linger présente déjà un nom : Sologne Val Beauce.

- Commune nouvelle Mareau / Mézières :

Christophe Deschamps prend la parole.

Il demande à Madame le Maire si elle a lu l'article relatif au rapprochement entre les 2 communes dans la presse de Samedi dernier ; il souhaite connaître son point de vue, et ajoute qu'il regrette que cet article ait été publié, sans même que les habitants aient été concertés.

Plusieurs autres élus exposent qu'effectivement, l'article "Mézières et Mareau vont s'unir" n'est pas approprié aujourd'hui,

Madame le Maire n'a pas vu cet article dans la presse ; elle invite les membres à en discuter le Mardi 31 mai, jour de réunion avec les élus de Mareau pour ce projet.

Eric Mainardi s'interroge sur le contenu de l'entretien avec la presse ; il estime qu'il serait intéressant de faire publier un article pour expliquer aux habitants que le projet n'est pas si avancé que celui annoncé dans le journal.

Madame le Maire réitère son invitation à la réunion du 31 mai, mais aussi au Conseil Municipal du 9 juin, où ce point sera mis à l'ordre du jour.

Katia Courtois pense qu'il n'est pas judicieux d'attendre le Conseil du 9 juin, elle préférerait qu'une publication ait lieu avant ; beaucoup d'habitants s'interrogent et s'inquiètent, et il faut leur apporter une réponse, ce qu'approuve Jacques Dufournier.

Elle ne comprend pas qu'une décision doive être prise rapidement, alors même que seulement 1000 communes nouvelles sont créées à ce jour ; elle estime qu'il n'y a pas encore assez de recul sur ces opérations pour pouvoir prendre une décision. Elle craint que ce rapprochement puisse avoir des conséquences néfastes sur l'avenir de l'école de Mézières.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation de le faire pour le moment, mais qu'on ne présage pas de l'avenir. La décision à prendre avant le 30 juin est avant tout pour des raisons financières, ce rapprochement entre les 2 communes permettra d'échapper à la baisse des dotations, et profiter d'un bonus de 5%.

Elle ajoute qu'avec la fusion des comcom, la commune peut perdre jusqu'à 10 % de la compensation de la CCVA, et qu'il est important de penser à toutes ces contraintes budgétaires.

Christophe Deschamps pense que les membres n'ont pas assez d'éléments pour voter convenablement une telle décision.

Eric Mainardi souligne que cet article a semé le doute dans l'esprit des habitants, et que des réactions fortes ont été constatées ; il regrette qu'on s'oblige à aller très vite, alors même qu'aucune analyse préalable n'a été faite.

Madame le Maire conseille donc aux élus d'attendre la réunion du lendemain à Mareau pour décider ou non de l'organisation d'une réunion publique avant le prochain Conseil Municipal ; elle rajoute être peinée de la violence des mots de personnes qui sont contre cette fusion, alors même que les élus des 2 communes travaillent déjà beaucoup ensemble.

Elle pense également que la mutualisation du Personnel et du matériel serait aussi un facteur d'économies ; l'Etat favorise financièrement ces regroupements car c'est la solution pour motiver les communes qui seront rapidement contraintes de se regrouper. Le bonus financier est une opportunité à saisir pour les projets d'avenir, ce qu'approuve Romuald Genty.

Nicole Bourgoïn pense qu'avant de prendre une telle décision, il serait déjà nécessaire que certaines rues soient réattribuées à chaque commune, au lieu d'être partagées, et que cette décision ne peut être prise car il y a eu trop peu de discussions à ce sujet pour le moment.

Jacques Dufournier et Martine Baudoin pensent que des simulations financières pourraient être faites pour aider à la prise de décision.

Madame le Maire précise que pour le lendemain, des documents ont été préparés ; ils seront remis à tous les élus de Mareau et Mézières.

- Lotissement du Bourg :

Eric Mainardi demande si la rencontre avec Nexity a eu lieu, pour discuter de l'entrée du lotissement.

Jacques Dufournier répond qu'en l'absence de Jérôme Nalwajko, il ne peut pas restituer ce qui a été exposé ou non. Il sait simplement que le Conseil Départemental a demandé des aménagements particuliers pour la sortie du lotissement, mais pas pour l'entrée.

- Journée Four à Pain :

Eric Mainardi présente les animations organisées le 28 mai dernier, autour du Pain.

La météo était bonne, le nombre de participants et les ateliers ont permis que cette journée soit une réussite. Les ateliers confection de pains, pizzas, quiches, viennoiseries et ateliers enfants ont été bien appréciés.

Eric Mainardi souhaite remercier les Héritiers Campagnards qui ont fait une démonstration avec une meule à l'ancienne pour mouliner le blé et obtenir de la farine.

Il invite Martine Baudoin à transmettre quelques photos prises ce jour au correspondant presse, afin qu'il étaye son article de photographie(s) représentative(s) de la journée.

- Championnat de Tir à l'Arc :

Madame le Maire présente les cadeaux offerts par les archers.

- Dates à retenir :

* Mardi 31 mai à 19 h 00 à Mareau : réunion sur le projet de commune nouvelle Mareau / Mézières

* Mardi 7 juin 2016 à 18 h 30 : Commission Vie Scolaire (tarifs et règlement 2016/2017)

Fin de la séance : 22 h 20

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 9 juin 2016 à 20 h 30

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Nathalie RIETH
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Romuald GENTY	Christophe DESCHAMPS
Katia COURTOIS		